

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

M IANNUCCI JOSEPH
IMP DU CHATEAU
65320 BORDERES SUR L ECHEZ

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 39 548 305 123
Référence de l'avis : 21 65 4040547 57

Numéro de propriétaire : 100 I00017 N
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBNQ45
M IANNUCCI JOSEPH

PROP/INDIVIS 11141 MBNQ44
MME CHERIFI JAMAILA

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 65028

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP TARBES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 40 50

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF HAUTES PYRENEES
CELL
1 BRD DU MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 09
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

1 639,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2021

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur [impots.gouv.fr](#) en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;

- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2021, sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401 *.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](#)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2020	42,51 %	%	0,533 %	0,172 %	8,12 %	0,207 %		
	Taux 2021	42,51 %	%	0,656 %	0,196 %	8,30 %	0,312 %		
	Adresse	6009 IMP DU CHATEAU							
	Base	2801		2801	2801	2801	2801		
	Cotisation	1191		18	5	251	9	1474	
	Cotisation lissée								
	Adresse	6 RUE MOLIERE							
	Base	200		200	200	200	200		
	Cotisation	85		1	0	17	1	104	
	Cotisation lissée								
Cotisation 2020	1272		16	5	272	6			
Cotisation 2021	1276		19	5	268	10	1578		
Variation	+0,31 %	%	+18,75 %	0 %	-1,47 %	+66,67 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2020								
	Cotisation 2021								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice. La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 19 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			61	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt			1639	
Références administratives : 650 50 021 028 100 100 J G									